

## COMMUNIQUE

**Portant ouverture du Concours direct d'entrée à l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA), 44<sup>e</sup> promotion, session 2024.**

**L'Etat-major général des Armées communique :**

Les épreuves physiques de présélection se dérouleront les **samedi 23 et dimanche 24 mars 2024**, à Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Ziguinchor et Thiès.

Les épreuves écrites, ouvertes seulement aux candidats retenus à l'issue des épreuves physiques, sont prévues les **samedi 27 et dimanche 28 avril 2024** dans les mêmes centres.

Toutes les épreuves sont sous la responsabilité des Commandants des zones militaires ciblées.

L'entretien avec le jury se déroulera dans la période du **lundi 1<sup>er</sup> au jeudi 4 juillet 2024** à l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA) de Thiès.

### **I. CONDITIONS DU CONCOURS**

Le concours est ouvert aux jeunes sénégalais des deux sexes, civils ou militaires servant pendant la durée légale (PDL), remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- **Etre âgé de 20 ans au moins et 25 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**  
Cette limite d'âge normale peut être prolongée d'une année par décision du Ministre des Forces armées pour les candidats titulaires d'une maîtrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- satisfaire aux conditions générales de recrutement dans les Armées ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire, au moment de l'entrée, d'une licence 3 des universités et des établissements d'enseignement supérieur dont les diplômes sont reconnus par le CAMES ou de tout autre diplôme admis en équivalence. La candidature sous réserve de la licence est acceptée ;
- être reconnu apte physiquement par un médecin militaire ;

Le profil minimum exigé est le suivant :

<b>S</b>	<b>I</b>	<b>G</b>	<b>Y</b>	<b>C</b>	<b>O</b>	<b>P</b>
<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

### **II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite sur papier libre précisant le cursus d'enseignement, les langues étrangères étudiées et le baccalauréat obtenu ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- deux extraits de naissance datant de moins de trois mois ;
- un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- une copie légalisée de l'attestation de réussite de la licence 3, ou un certificat d'inscription en année de licence 3 (pour les candidats sous réserve) ;
- une copie légalisée des diplômes obtenus ;

- un certificat d'aptitude médicale datant de moins de trois mois, délivré par un médecin militaire et attestant le profil exigé ;
- trois photos d'identité nationale assez récentes ;
- une enveloppe timbrée petit format portant l'adresse exacte et le numéro de téléphone du candidat ;
- un certificat de résidence ;
- une enveloppe timbrée grand format portant l'adresse exacte et le numéro de téléphone du candidat ;
- un reçu de paiement des frais d'inscription d'un montant de cinq mille cinq cents (5.500) francs non remboursables, payables à **ECOBANK** au compte **du Centre Comptable des Armées (CCA) SN n°094 01001 100339209004 84**.

La date de clôture du dépôt des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 9 février 2024 à 17 heures**. Les dossiers complets et conformes doivent être déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou des brigades de Gendarmerie pour les localités éloignées.

Ces structures devront faire parvenir les dossiers de candidature au Commandant de l'ENOA, **au plus tard le vendredi 16 février 2024 à 17 heures** et envoyer la version EXCEL à l'adresse : [directudenoa@armee.sn](mailto:directudenoa@armee.sn)

Tout dossier non conforme ou reçu à l'ENOA après cette date ne sera pas pris en considération.

La liste des candidats autorisés à subir les épreuves sera fixée par arrêté ministériel et diffusée largement. Les candidats retenus se présenteront le jour du concours, munis de leur pièce d'identité nationale.

Les candidats peuvent vérifier la présence ou non de leur nom au niveau de bureaux de garnison des zones militaires ou à partir du site: [www.formations.armee.sn](http://www.formations.armee.sn).

### III. EPREUVES DU CONCOURS :

Le concours comporte des épreuves physiques, écrites et une épreuve d'entretien avec le jury.

❖ Les épreuves physiques portent sur :

- |                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| ✓ la course à pied 100 et 1000 mètres | coefficient 03 ; |
| ✓ le grimper à la corde               | coefficient 03 ; |
| ✓ le saut en hauteur et en longueur   | coefficient 03 ; |
| ✓ le lancer de poids                  | coefficient 03.  |

Tout abandon à une épreuve physique entraîne automatiquement l'élimination du candidat. Tout candidat ayant obtenu une moyenne inférieure à **5/20** sur l'ensemble des épreuves ou ayant **zéro** à l'une des épreuves est éliminé.

❖ Les épreuves écrites comportent :

- ✓ des épreuves communes de composition française pour tous les candidats ;
- ✓ des épreuves communes de connaissances générales pour tous les candidats ;
- ✓ des épreuves de droit, d'économie ou d'anglais pour les candidats titulaires d'une licence littéraire (au choix) ;
- ✓ des épreuves de mathématiques, PC ou SVT pour les candidats titulaires d'une licence scientifique selon la spécialité.

Toute note inférieure à **5/20** en composition française est éliminatoire (toutes options).

Matières	Durée	Option Lettres	Option Sciences
Français	4 heures	10	10
Connaissances générales	1heure 30	15	15
Mathématiques ou PC au choix	3 heures	-----	15
Droit ou Economie ou Anglais Général.	3 heures	15	-----

❖ L'épreuve d'entretien comprend :

Une épreuve d'entretien avec le jury, portant sur un sujet d'actualité ou d'intérêt particulier, coefficient **15**.

**NB** : La formation dure deux (02) ans avec un profil de carrière d'officier dans l'une des spécialités suivantes : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, transmissions, matériel, intendance.

Les candidats admis souscrivent un engagement de dix (10) ans augmenté de la durée de la scolarité lors de l'incorporation.

Pour le général de corps d'armée Mbaye CISSE,  
 Chef d'état-major général des armées.

**Et par délégation**

Le général de division Fulgence NDOUR,  
 Sous-chef d'état-major général des Armées.

